

## LA DIRECTION CALE SUR LE TELETRAVAIL !

Quelle place pour le télétravail à l'Agence ? - La question se pose avec urgence

### RAPPEL

**En 2014, la limite était déjà fixée à 20**

Pour 2014, 22 demandes de télétravail avaient été reçues. Sur ces 22 demandes, 2 avaient reçues un avis défavorable de la hiérarchie directe des demandeurs. Le nombre de télétravailleurs avait déjà été fixé par la direction à 20, dans un premier temps, pour des raisons de coût (investissement et fonctionnement).

Suite aux entretiens annuels 2014, 26 demandes de télétravail en 2015 ont été formulées (18 renouvellements + 8 nouvelles demandes). Elles ont toutes reçues un avis favorable de la hiérarchie directe des demandeurs. Néanmoins, en l'absence de directeur général, la direction n'a pas souhaité faire évoluer le nombre de télétravailleurs pour satisfaire toutes les demandes et est restée figée sur le quota de 20 télétravailleurs en 2015. Cette position assumée a conduit la direction à mettre en œuvre des critères pour classer les 26 demandes :

- les 8 nouvelles demandes ont été classées comme prioritaires,
- pour les 18 renouvellements, il a été demandé à chaque responsable hiérarchique d'indiquer un niveau de priorité (de 1 à 3) en raison de l'apport à l'agence qu'ils estimaient obtenir du télétravail !!!

Suite à ce travail, **6 agents en renouvellement ont vu leurs demandes refusées sur des critères très subjectifs !!! Parmi eux, 2 ont déposé un recours à la CCP.**

A tous les arguments apportés par vos représentants (bilan très positif sur le télétravail au niveau de l'agence et du ministère, pas de contraintes techniques ni de surcoût financier pour passer à 26 télétravailleurs, absence de critères partagés sur les situations individuelles des demandeurs, sentiment d'incompréhension de la part des agents non-retenus...) la direction n'en a opposé qu'un seul : en l'absence de directeur général, elle ne souhaite pas s'engager pour l'avenir de l'agence ! *Pourtant elle l'a déjà fait en signant la décision n°2014-6712 du 22/10/14 qui modifie les modalités d'attribution des mois de bonification pour 2015 !* Alors pourquoi ne pas le faire sur le nombre de télétravailleurs en 2015 ?

**Face à ce constat, estimant qu'il n'y avait pas d'équité de traitement entre les 26 demandes de télétravail pour 2015, tous vos représentants (SNE, CFDT, Fédé) ont voté contre la proposition de la direction de ne retenir que 20 demandes en 2015 : 5 voix pour - 5 voix contre.**

D'autre part, après avoir présenté et soutenu les 2 recours formulés par des agents non-retenus pour télétravailler en 2015, tous vos représentants (5 voix) ont voté pour la réintégration dans la liste des télétravailleurs 2015 de ces 2 agents ayant formulé un recours à la CCP, mais la direction (5 voix) a voté contre.

### EN CONCLUSION

Dans le cadre de la préparation de cette CCP, conformément à son souhait d'action inter-syndicale à chaque fois que c'est votre intérêt (cf Prévoyance), vos représentants SNE-FSU avait contacté la CFDT-Fédé pour avoir une position commune en séance sur le télétravail et les recours (*ce qui a abouti à des votes unanimes de vos représentants*).

Vos représentants SNE-FSU à la CCP, au CT et au CHSCT se félicitent que, dans son compte-rendu de la CCP du 18/11/14, la CFDT-Fédé annonce rejoindre leur demande de mise en œuvre de critères partagés et transparents pour choisir les agents bénéficiant du télétravail, position qu'ils avaient dû défendre seuls lors des CT du 18/06/13 et du 05/11/13, du CHST du 04/11/13 et de la CCP du 12/11/13 (cf PV).

Vos représentants SNE-FSU continueront d'apporter leurs propositions de rénovation du fonctionnement de l'agence dans votre intérêt.

Vos représentants à la C.C.P

### AUTRES POINTS ABORDES

Un bilan annuel des formations personnelles nous a été présenté concernant 8 agents pour l'année 2014: 3 VAE, 3 bilans de compétence, 1 compagnonnage et 1 DIF.

Un point sur les recrutements en cours a été fait.

A noter la présence de 33 CDD à l'agence de l'eau en 2014, notamment pour palier aux difficultés de fonctionnement avec le contrôleur financier dans les recrutements et coller au plus près de notre plafond d'emploi.

Un agent a sollicité par écrit l'attention de la CCP sur sa situation personnelle et son souhait de changer de poste. Ses candidatures répétées en interne n'ont jamais abouties et ce depuis plusieurs années. Une réponse de la DRH est attendue auprès de cet agent.

### DECLARATION DE VOS REPRESENTANTS DU SNE-FSU

En fin de séance, vos représentants du SNE-FSU ont lu une déclaration concernant la procédure de licenciement pour inaptitude physique lancée en 2014 vis-à-vis d'un agent de l'agence (cf mail du SNE-FSU du 19/11/14).



**DEPUIS 40 ANS,  
C'EST POUR VOUS  
QUE NOUS AGISSONS !  
VOTEZ SNE FSU !**



Vos représentants SNE-FSU : [Sne-fsu@eau-loire-bretagne.fr](mailto:Sne-fsu@eau-loire-bretagne.fr)

Anne OURY - Samuel GARNIER - Stéphanie PASCAREL - Valérie FILLON-COULON